



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 7 août 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, ce 7 août 2018 à 19h00.

Présents	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Wandalina Therrien	Conseiller no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absent	M. Jacques Ricard	Conseiller no.5

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que monsieur Denis Pinet agit comme secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés.1094-2018 EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Claudette Macameau appuyée par le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après avec l'ajout suivant :

**6.8 Demande de commandite - comité des campeurs du Camping Bon Vent**



**VILLE DE DUPARQUET**

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet**

**Mardi le 7 août 2018 à 19h00**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Séance régulière du 3 juillet 2018

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Remerciement de l'activité de Passe-Partout du 15 juin 2018

4.2 Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques

**5. FINANCES**

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de juillet 2018

## 6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Classique des talons hauts – Demande de commandite
- 6.2 Embauche d'une agente communautaire
- 6.3 SPCA d'Abitibi-Ouest – Offre de service
- 6.4 MRCAO – Reddition de comptes - Fonds de développement des territoires – Espace jeunesse
- 6.5 206 Chemin Baril – Demande de dérogation mineure
- 6.6 144 Chemin Baril – Demande de dérogation mineure
- 6.7 Demande d'achat de terrains
- 6.8 **Demande de commandite – Comité des campeurs Camping Bon Vent**

## 7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 TECQ – Prolongement du programme 2014-2018

## 8. RÈGLEMENTS

Aucun sujet

## 9. INFORMATIONS

## 10. SUIVI

## 11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

## 12. PAROLE AU PUBLIC

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 juillet 2018 à 19h00

**Rés.1095-2018**

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Solange Gamache, appuyée par la conseillère Wandalina Therrien, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2018.

### 4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Remerciement de l'activité Passe-Partout du 15 juin 2018
- 4.2 Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques

### 5. FINANCES

- 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS JUILLET 2018 :

**Rés.1096-2018**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Wandalina Therrien, secondée par la conseillère Claudette Macameau et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

Liste des comptes du mois pour un montant de	103 293,23 \$
Liste des comptes en prélèvement pour un montant de	13 626,56 \$
Salaires versés et frais de déplacement pour	
Juillet pour un montant de	25 019,69 \$

### 6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Classique des talons hauts – Demande de commandite

**Rés.1097-2018**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Solange Gamache, secondée par le conseiller Sylvain Audet et unanimement résolu de faire un don de 100\$

- 6.2 Embauche d'une agente communautaire

**ATTENDU QUE** la Ville de Duparquet désire offrir un milieu de vie stimulant et dynamique à ses citoyens.

**ATTENDU QU'**un affichage de poste a été publié dans le but d'embaucher un(e) agent(e) communautaire.

**ATTENDU QU'**une subvention salariale a été demandée à Emploi-Québec pour payer une partie du salaire de la personne embauchée.

**ATTENDU QU'**Emploi-Québec a accepté de subventionner 50 % du salaire jusqu'à concurrence du salaire minimum, incluant les charges sociales.

**ATTENDU QUE** le comité d'embellissement est prêt à défrayer un montant de 6 \$/heure pour supporter la dépense de salaire non prévue par la municipalité.

**ATTENDU QUE** les conditions de travail offertes sont un salaire à un taux horaire de 18 \$ pour une semaine de 35 heures durant 30 semaines.

**ATTENDU QU'**une personne a soumis sa candidature et a été retenue pour occuper le poste d'agente communautaire.

**Rés.1098-2018**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Wandalina Therrien, secondée par la conseillère Claudette Macameau et unanimement résolu d'embaucher de l'agente communautaire aux conditions indiquées ci-dessus et d'autoriser le directeur général à signer les documents en lien avec l'embauche.

6.3 SPCA d'Abitibi-Ouest – Offre de service

**ATTENDU QUE** LA SPCA d'Abitibi-Ouest a fait parvenir une offre de service concernant la gestion des animaux sur le territoire de la Ville de Duparquet;

**ATTENDU QUE** le coût annuel de l'offre de service est fixé à 2 500 \$ et que l'organisme conserve les revenus provenant des licences ainsi que de sources diverses;

**ATTENDU QUE** les conseillers ne sont pas d'accord avec la structure de tarification actuelle de la SPCA d'Abitibi-Ouest qui porte le fardeau par citoyen à environ 4 \$;

**Rés.1099-2018**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Wandalina Therrien, secondée par la conseillère Claudette Macameau et unanimement résolu de ne pas adhérer à l'entente de la SPCA d'Abitibi-Ouest

6.4 MRCAO – Reddition de comptes - Fonds de développement des territoires - Espace jeunesse

**ATTENDU** la recommandation de la Commission de la ruralité de la MRC d'Abitibi-Ouest de hausser la valeur du projet afin de se prévaloir de l'enveloppe complète de la Politique de soutien aux projets structurants dédiée à la Ville de Duparquet en 2016;

**ATTENDU QU'**une gestion budgétaire efficace du projet a permis de rendre des sommes disponibles à même les salaires;

**ATTENDU QUE** les sommes supplémentaires ont permis de bonifier le projet Espace Jeunesse par l'ajout d'équipements sportifs complémentaires aux aménagements prévus.

**Rés.1100-2018**

**EN CONSEQUENCE** il est proposé par Solange Gamache, secondée par Wandalina Therrien et résolu unanimement d'accepter le rapport final tel que présenté et d'autoriser le directeur général à le soumettre à la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'obtention de la subvention demandée dans le cadre du Fonds de développement des territoires.

6.5 206, chemin Baril – Demande de dérogation mineure

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour la construction d'un garage d'une grandeur totale de 2 300 pieds carrés alors que la grandeur permise est de 968,75 pieds carrés;

**ATTENDU QUE** la demande pour la hauteur totale (murs et pignon) serait de 19 pieds;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation ne porte pas atteinte au voisinage et seulement à la réglementation d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** les marges seraient respectées;

**ATTENDU QU'**un CCU a eu lieu et que les membres recommandent d'accepter la construction en hauteur totale mais ne recommandent pas la construction en superficie totale;

**Rés.1101-2018**

**EN CONSÉQUENCE** il est recommandé d'entériner la recommandation du CCU et de rejeter la demande de construction du garage tel que présenté par le propriétaire.

6.6 144, chemin Baril – Demande de dérogation mineure

**ATTENDU QUE** la maison fut construite en 1980, soit avant l'entrée en vigueur de la réglementation sur les marges avant et latérales;

**ATTENDU QUE** l'empiètement de la maison et du patio ne causent pas de préjudice à l'environnement;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation ne porte pas atteinte au voisinage;

**ATTENDU QUE** les deux terrains impliqués appartiennent maintenant au même propriétaire;

**ATTENDU QU'**advenant un sinistre majeur nécessitant la reconstruction du bâtiment, celui-ci devra respecter la réglementation en vigueur;

**ATTENDU QUE** le tout a été construit de bonne foi;

**ATTENDU QU'**un CCU a eu lieu et que les membres recommandent d'accepter la demande de dérogation mineure;

**Rés.1102-2018**

**EN CONSÉQUENCE** il est recommandé d'entériner la recommandation du CCU et d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée par le propriétaire.

6.7 Demande d'achat de terrains

**ATTENDU QUE** deux citoyens désirent acquérir les lots 5 254 185 et 5 254 022 (lot 2-54) afin de régulariser des situations d'empiètement et de permettre l'agrandissement de leurs propriétés respectives;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Ville de Duparquet consent à vendre ces lots;

**ATTENDU QU'**un des acheteurs éventuels est conseillère à la Ville de Duparquet;

**ATTENDU QUE** le prix ainsi que les conditions de vente seront fixés aux mêmes conditions que pour n'importe quel autre citoyen;

**ATTENDU QUE** dans ces circonstances, un avis public informant des intentions de la Ville dans ce dossier sera publié pour permettre aux citoyens de s'opposer à la transaction, le cas échéant.

**Rés.1103-2018**

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Solange Gamache, appuyée par le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'autoriser la vente des lots 5 254 185 et 5 254 022 (lot 2-54) à Madame Wandalina Therrien et Monsieur Ghislain Lebel à un prix qui sera soumis pour approbation par les membres du conseil et d'émettre un avis public informant des intentions de la Ville à cet effet pour permettre aux citoyens de s'opposer à la transaction, le cas échéant.

6.8 Demande de commandite – Comité des campeurs Camping Bon Vent

**Rés.1104-2018**

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Claudette Macameau, appuyée par le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'accorder une commandite de 50 \$.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

7.1 TECQ – Prolongement du programme 2014-2018

## **8. RÈGLEMENT**

Aucun sujet

## **9. INFORMATIONS**

## **10. SUIVI**

## **11. COMMUNICATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

## **12. PAROLE AU PUBLIC**

## **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés.1105-2018**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Solange Gamache, secondée par la conseillère Claudette Macameau et il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h59.